



- Ce certificat sert à attester que l'étudiant a droit aux frais de scolarité et aux montants relatifs aux études et aux manuels s'il fréquente une université à l'étranger reconnue par l'Agence du revenu du Canada, et à indiquer les frais de scolarité et les montants relatifs aux études et aux manuels maximums pouvant être transférés à une personne désignée. **N'inscrivez pas le coût des manuels sur ce formulaire.** L'étudiant calcule le montant relatif aux manuels d'après le nombre de mois indiqué dans les cases B ou C ci-dessous.
- Afin d'être admissible, un cours universitaire doit durer au moins 13 semaines consécutives et mener à un diplôme. Pour pouvoir demander ses **frais de scolarité**, l'étudiant doit fréquenter l'université à **temps plein**. Pour en savoir plus sur les **frais de scolarité**, les programmes de formation qui donnent droit au **montant relatif aux études à temps plein** ou à **temps partiel**, et le **montant pour manuels**, consultez la brochure P105, *Les étudiants et l'impôt*, sur notre site Web à www.arc.gc.ca/formulaires. Les administrateurs d'université peuvent consulter le feuillet d'information RC190, *Renseignements pour les établissements d'enseignement à l'extérieur du Canada*, pour savoir comment remplir le formulaire TL11A.

Partie 1 – Attestation de l'établissement d'enseignement

<p>Nom de l'établissement d'enseignement</p> <hr/> <p>Adresse</p> <hr/> <p>Nom du programme ou du cours</p> <hr/> <p>Nom de l'étudiant</p> <hr/> <p>J'atteste que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'étudiant était inscrit à cet établissement d'enseignement à un cours universitaire tel que décrit ci-dessus pendant les périodes indiquées; • sur la somme totale versée pour l'année, _____ \$ est le montant versé pour les frais de scolarité, les frais accessoires que tous les étudiants doivent payer (comme les frais pour les services de santé et d'athlétisme, sauf les cotisations à des associations d'étudiants), l'admission, l'usage de la bibliothèque ou de laboratoires, les frais d'examen et l'obtention d'un diplôme; • aucune partie du montant ci-dessus n'a servi à acquitter d'autres frais, comme le transport et le stationnement, les livres, les fournitures ou le matériel spécial, les repas et l'hébergement, ainsi que les droits d'adhésion ou les cotisations à des associations professionnelles; • le total des frais de scolarité admissibles indiqué ci-dessus comprend les frais de scolarité admissibles qui ont été payés avec des bourses d'études. 	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="4" style="text-align: center;">A</th> <th rowspan="3" style="text-align: center;">B</th> <th rowspan="3" style="text-align: center;">C</th> </tr> <tr> <th colspan="4" style="text-align: center;">Périodes d'études</th> </tr> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">De</th> <th colspan="2" style="text-align: center;">À</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">Année</th> <th style="text-align: center;">Mois</th> <th style="text-align: center;">Année</th> <th style="text-align: center;">Mois</th> <th rowspan="2" style="text-align: center;">Nombre de mois pour le crédit à temps partiel</th> <th rowspan="2" style="text-align: center;">Nombre de mois pour le crédit à temps plein</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: right;">Total</td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>	A				B	C	Périodes d'études				De		À		Année	Mois	Année	Mois	Nombre de mois pour le crédit à temps partiel	Nombre de mois pour le crédit à temps plein																									Total					
A				B	C																																														
Périodes d'études																																																			
De		À																																																	
Année	Mois	Année	Mois	Nombre de mois pour le crédit à temps partiel	Nombre de mois pour le crédit à temps plein																																														
Total																																																			
<p>Nom et titre de l'agent autorisé (en lettres moulées)</p>	<p>Signature de l'agent autorisé</p>	<p>Date</p>																																																	

Partie 2 – Renseignements pour l'étudiant

- Remplissez l'**annexe 11, Frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels**, pour calculer le **montant fédéral** que vous pouvez demander à la ligne 323 de l'annexe 1, *Impôt fédéral*, le montant maximum que vous pouvez transférer à une personne désignée et, s'il y a lieu, le montant que vous pouvez reporter à une année future.
- Sauf si vous résidez au Québec, remplissez aussi l'**annexe provinciale ou territoriale (S11)** de la province ou du territoire où vous habitez le 31 décembre, pour calculer le **montant provincial ou territorial** que vous pouvez demander à la ligne 5856 du formulaire 428, le montant maximum que vous pouvez transférer à une personne désignée et, s'il y a lieu, le montant que vous pouvez reporter à une année future.
- Si vous désirez transférer à une personne désignée une partie des frais de scolarité et des montants relatifs aux études et aux manuels que vous n'avez pas utilisés, remplissez la partie 3 de ce formulaire.
- **N'annexez pas** ce certificat à votre déclaration. Conservez-le pour pouvoir nous le fournir sur demande. Pour des renseignements concernant ce formulaire, consultez le feuillet d'information RC192, *Renseignements pour les étudiants – Établissements d'enseignement à l'extérieur du Canada*, sur notre site Web à www.arc.gc.ca/formulaires.

Partie 3 – Autorisation par l'étudiant de transférer les frais de scolarité et les montants relatifs aux études et aux manuels

- Vous pouvez transférer la partie inutilisée pour l'année courante de vos frais de scolarité et de vos montants relatifs aux études et aux manuels à **une** personne désignée, soit votre époux ou conjoint de fait, soit l'un de vos parents ou grands-parents (ou ceux de votre époux ou conjoint de fait). Si votre époux ou conjoint de fait demande le **montant pour époux ou conjoint de fait** ou **les montants transférés de l'époux ou conjoint de fait**, vous ne pouvez pas transférer la partie inutilisée pour l'année courante à l'un de vos parents ou grands-parents (ou ceux de votre époux ou conjoint de fait).
- Si vous transférez une partie du montant inutilisé de vos frais de scolarité et de vos montants relatifs aux études et aux manuels à votre époux ou conjoint de fait, il doit remplir l'**annexe 2 fédérale, Montants fédéraux transférés de votre époux ou conjoint de fait** et, sauf s'il résidait au Québec le 31 décembre, l'**annexe provinciale ou territoriale (S2), Montants provinciaux (ou territoriaux) transférés de votre époux ou conjoint de fait**.

Désignation pour le transfert d'un montant à un époux ou conjoint de fait, ou à un des parents ou grands-parents

Je désigne _____, mon (ma) _____, comme personne pouvant demander :

(Nom de la personne) (Lien de parenté)

1) _____ \$ à la ligne 324 de son **annexe 1 fédérale** ou à la ligne 360 de son **annexe 2 fédérale**, selon le cas;

Montant fédéral

2) _____ \$ à la ligne 5860 de son **formulaire 428 provincial ou territorial** ou à la ligne 5909 de son **annexe provinciale ou territoriale (S2)**, selon le cas.

Montant provincial ou territorial

Remarque 1 : Le montant indiqué à la ligne 1 ci-dessus ne peut pas dépasser le montant de la ligne 23 de votre **annexe 11 fédérale**.

Remarque 2 : Si vous étiez résident d'une province ou d'un territoire autre que le Québec le 31 décembre, le montant indiqué à la ligne 2 ci-dessus ne peut pas dépasser celui de la ligne 19 (ligne 23 pour le Yukon et le Nunavut) de votre **annexe provinciale ou territoriale (S11)**. Si vous étiez résident du Québec le 31 décembre, vous n'avez pas à inscrire un montant à la ligne 2 ci-dessus.

Remarque 3 : Si, le 31 décembre, vous ne résidiez pas dans la même province ou le même territoire que la personne désignée, des règles spéciales peuvent s'appliquer. Pour en savoir plus, composez le **1-800-959-7383**.

Signature de l'étudiant	Numéro d'assurance sociale	Date
-------------------------	----------------------------	------